

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 10 janvier 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 10 janvier le Conseil Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIRAUT, Maire.

		Co	Conseillers Présents (Dans l'ordre du tableau)		
Nombre de Conseillers :	13	Lionel GUIRAUT	Alain NICOLAS	Didier HANRIOT	
Présents :	11	Alexandre KWIATEK	Coralie BATISTA		
Absents :	2	Elodie MULLER	Albert TURRA		
Procuration(s):	2	Fabrice BLUM	Marc CELESTE		
Présents ou représentés	13	Michel PETIT	Laurent EHLINGER		

Madame Emilie BEREZECKI absente excusée a donné procuration à Monsieur Lionel GUIRAUT pour ce conseil municipal.

Monsieur Clément FOLMER absent excusé a donné procuration à Monsieur Michel PETIT pour ce conseil municipal.

Monsieur Alain NICOLAS a été nommé secrétaire de séance pour ce conseil municipal.

La séance a été fermée au public pour cause de restrictions liées à l'état sanitaire actuel (Covid-19), elle s'est déroulée au Foyer Communal.

DCM n° 01/22 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 5octobre 2021, sans remarques ni commentaires particuliers.

DCM n° 03/22 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Alexandre KWIATEK est nommé correspondant défense suite au vote du Conseil Municipal.

DCM n° 04/22 – PLAN COMPTABLE VERSION M57 – MISE EN PLACE AU 01/01/2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature.

DCM n° 05/22 - DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS PUBLICS

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée de travail effectif de 1607 heures. (aucun changement pour notre commune par rapport à la situation en place)

DCM n° 06/22 - MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DEUXIEME CLASSE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fait de porter à partir du 1er février 2022 à 30 heures le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint administratif de deuxième classe et de passer son échelon au grade 5.

CM n° 07/22 - MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DEUXIEME CLASSE

Le Conseil Municipal valide les nouveaux horaires proposés sur un rythme annualisé qui répond aux impératifs de service et charge Monsieur le Maire de soumettre ce projet au Centre de Gestion de la Moselle.

CM n° 08/22 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10/01/2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté par Monsieur le Maire.

DCM n°09/22 - URBANISME - ACCEPTATION PERMIS PC 057 626 21 M0001

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le PC 057 626 21 M0001 tel qu'initialement déposé.

DCM n°10/22 - ABATTAGE DES ARBRES DEVANT LE CIMETIERE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le fait d'abattre les 4 arbres situés au plus près des murs du cimetière et de les remplacer par des haies végétales.

DCM n°11/22 - REPAS DES AINES: AGE MINMUM ET SITUATION POUR 2022

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer l'âge d'invitation au repas des ainés à 65 ans. Et d'annuler ce repas 2022 et de le remplacer par une distribution de paniers cadeaux lors des fêtes de Pâques.

DCM n°12/22 DEVIS ET ACHATS DIVERS

- Le Conseil Municipal valide : l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école pour un montant de 450 Euros maximum ; l'achat de matériel permettant de connecter les décorations de Noël aux lampadaires communaux pour 2878,74 Euros, et, l'achat de lampes LED pour ces décorations pour 501,83 euros.

DCM n°13/22 – COTISATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Maires ruraux de la Moselle pour 2022 pour une cotisation de 100 euros ; Fédération des maires et des présidents d'EPCI de la Moselle pour 2022 pour une cotisation de 50 euros ; La Prévention routière pour 50 euros au titre de l'année 2022.

DISCUSSION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire expose au conseil municipal les obligations des collectivités en matière de protection sociale complémentaire qui seront mises en place au cours des années à venir

PARRAINAGE ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Après discussions le Conseil Municipal ne souhaite apporter aucun parrainage pour les élections présidentielles 2022.

- > Affichage panneau de la MAIRIE et Place des Drâhés
- Dossier réunion du Conseil Municipal
- Mme H. MICHAUX, correspondante locale du R.L.

Vu par nous, Lionel GUIRAUT Maire de Sanry-lès-Vigy pour être affiché conformément aux dispositions légales. À Sanry-lès-Vigy, le 10 janvier 2022.